

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 6^e jour du mois de mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale, sis au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure no 102-2024.

Identification du site concerné :

- 749, rang de Picoudi à Saint-Robert, lot 5 646 446 du cadastre officiel, zone A-312.

Nature et effets :

- La demande consiste à autoriser un agrandissement résidentiel de 4,57 m x 9,44 m (15' x 31'), à une marge arrière de 7,06 mètre du terrain. Selon les dispositions de la grille des usages et des normes de la zone A-312, du règlement de zonage #356-2011, la marge arrière minimale requise est de 20 mètres. Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 12,94 mètres à la norme requise pour la zone A-312.

Prenez avis que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 6^e jour du mois de mai, à 19 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 18 avril 2024.



Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière